

PROGRAMME INTERREG ESPACE ATLANTIQUE 2014-2020

RESUME POUR LE CITOYEN

Mai 2017

Qu'est-ce que le programme INTERREG Atlantic Area?

La coopération territoriale offre l'opportunité aux Régions les d'établir des liens avec d'autres régions plus dynamiques, innovantes et prospères, mais aussi aux Régions les plus développées d'avoir des échanges culturels, sociaux et économiques avec d'autres territoires.

Dans le cadre de la Politique régionale de l'Union européenne, l'INTERREG Espace Atlantique est un programme de financement européen soutenant des projets de coopération transnationale, contribuant à la cohésion économique, sociale et territoriale des 37 régions de l'espace atlantique.

Les caractéristiques principales à cet espace sont un **patrimoine environnemental** et une **dimension maritime commune**, ainsi qu'un modèle de développement territorial et urbain situé en majorité dans les zones rurales intermédiaires et avec un nombre limité de grandes métropoles.

Parmi les autres points de convergence de l'Espace Atlantique, la **tradition de la coopération**, les **réseaux solides** existants entre les acteurs concernés et un héritage l'identité culturelle forts sont autant de facteurs clés pour son développement commun.

Le Programme INTERREG Espace Atlantique vise donc à obtenir des progrès significatifs et tangibles pour un développement territorial cohérent, durable et équilibré des régions atlantiques et de leur patrimoine maritime, en promouvant des solutions aux défis des acteurs impliqués dans l'innovation et la compétitivité, l'efficacité des ressources, l'environnement et actifs culturels, réduisant ainsi les disparités régionales existantes.

5 PAYS

ESPAGNE
FRANCE
IRLANDE
PORTUGAL
ROYAUME-UNI

4 PRIORITÉS

INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ
EFFICACITÉ DES RESSOURCES
RISQUES D'ORIGINE NATURELLE, CLIMATOLOGIQUE
ET HUMAINE
BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉS NATURELLES ET
CULTURELLES

185M€
BUDGET

“obtenir des progrès significatifs et tangibles vers un développement territorial cohérent, durable et équilibré des régions atlantiques et de leur patrimoine maritime”



Principales activités depuis 2015

Le programme Espace Atlantique a été approuvé le 17 novembre 2015 par la Commission européenne. Le Programme de coopération, document juridique qui définit le cadre stratégique du programme, a été élaboré sur la base des résultats d'une évaluation ex ante menée en 2014 et des contributions reçues dans le cadre d'une consultation publique adressée aux acteurs des programmes publics et privés en 2013.

La première réunion du Comité de suivi a eu lieu à Porto le 20 janvier 2016 et une seconde réunion a eu lieu à Dublin, les 7 et 8 septembre 2016.

L'événement de lancement officiel s'est tenu à Porto le 24 mai 2016, avec plus de 300 participants des cinq États membres. Il a officiellement inauguré le programme et fourni des informations supplémentaires sur les priorités d'investissement thématique et le premier appel à projets.



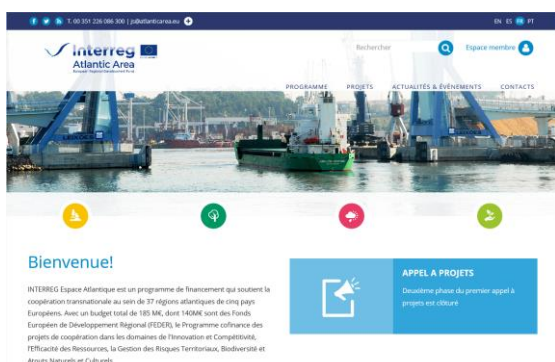
Le premier appel à projets a été lancé en avril 2016, en deux phases, et était ouvert à toutes les priorités du programme.

La première phase s'est déroulée du 26 avril au 31 mai 2016, où les requérants ont présenté 425 Expressions d'Intérêt (EDI). Le Comité de suivi a choisi 102 EDI pour présenter une demande de projet complète dans le cadre d'une deuxième phase, qui s'est déroulée du 31 octobre 2016 au 11 janvier 2017.

À la suite de cet appel, 45 projets ont été sélectionnés par le Comité de suivi (3 d'entre eux sous conditions) lors d'une réunion qui a eu lieu du 4 au 5 mai 2017 à Porto. Sur les 45 projets approuvés, 19 projets font partie de la priorité 1 (innovation et compétitivité), 9 projets de la priorité 2 (efficacité des ressources), 3 projets priorité 3 (risques territoriaux) et 14 projets de la priorité 4 (biodiversité, patrimoine naturel et culturel). Sur plus de 3,400 institutions qui ont fait une demande de financement, le programme soutiendra environ 560 entités qui contribueront à une croissance sociale et économique durable des régions de l'Espace Atlantique.

Le Secrétariat conjoint travaille à la contractualisation avec les partenariats de projets. Toutes les informations concernant le premier appel à projets et la liste des projets approuvés sont disponibles sur le site

www.atlanticarea.eu.



Au cours de l'appel à projets, plusieurs ateliers d'information ont été réalisés par des points de contact nationaux au niveau local et régional pour fournir des informations et des conseils aux bénéficiaires potentiels.

L'Autorité de gestion a lancé des marchés publics pour développer un nouveau site Web pour le programme. Ce site a été lancé en mai 2016 avec une mise en page plus attrayante et plus conviviale, répondant aux besoins et aux exigences précédemment identifiés.

Le processus de désignation de l'autorité de gestion est actuellement en cours et les États membres mettent actuellement en place leurs systèmes nationaux de contrôle.

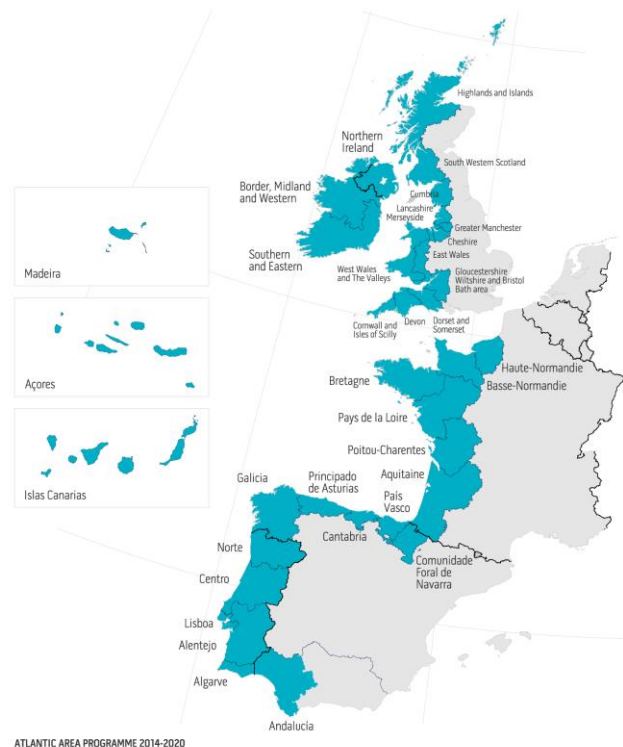


Quelle est la zone éligible ?

L'INTERREG Espace Atlantique couvre la partie occidentale de l'Europe bordant l'océan Atlantique. Il comprend 37 régions de cinq pays: la partie ouest du Royaume-Uni, la partie nord et sud-occidentale de l'Espagne, l'ouest de la France, l'Irlande et le Portugal.

Pour la période de 2014-2020, le programme s'étend sur une zone élargie par rapport au programme de coopération précédent, en raison de l'inclusion des îles Canaries (Espagne), des Régions autonomes des Açores et de Madère (Portugal). La participation de ces régions insulaires contribuera à la définition d'une région atlantique plus cohérente, accroîtra la qualité de son patrimoine naturel et culturel et renforcera son avantage comparatif en rapport avec sa perspective maritime.

Les partenariats de projets doivent refléter l'approche transnationale du Programme ce qui et nécessite l'implication d'au moins trois des pays mentionnés.



Quelles sont les fonds disponibles?

Le programme Espace Atlantique dispose de 140 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un budget total de 185 millions d'euros. Comme indication générale, le montant moyen approuvé par projet au cours de la précédente période de programmation était d'environ 1,5 million d'euros/ 2 millions d'euros. Les projets recevront un soutien financier jusqu'à 75% de leurs coûts éligible.

Qui peut demander un financement?

Les partenaires participant aux projets et recevant des fonds du programme doivent appartenir à l'une des catégories suivantes:

- ✓ Organismes publics nationaux, régionaux ou locaux;
- ✓ Institutions d'éducation et de recherche;
- ✓ Organismes à but non lucratif;
- ✓ Sociétés privées;
- ✓ Organisations internationales, transnationales et transfrontalières.

Dans certains cas, les partenaires extérieurs à l'Espace atlantique peuvent être autorisés à participer s'ils démontrent leur valeur ajoutée pour la zone couverte par le programme.



Comment demander un financement?

Le programme prévoit de lancer un appel à projets par an jusqu'en 2020, et ceci tant qu'il y a des fonds disponibles. Les informations relatives aux appels à projets seront publiées sur le site de l'Espace Atlantique [www.atlanticarea.eu], la page Facebook [<https://www.facebook.com/AtlanticArea>] et le Twitter [<https://twitter.com/AtlanticArea>].

Le Manuel du programme (disponible sur le site Web du programme) détaille les règles et les procédures du programme pour chaque appel à projets. Il contient les directives nécessaires pour soumettre une candidature réussie, ainsi que des conseils pour toutes les phases du cycle de vie du projet. Un appel à projets peut être lancé en une ou deux phases et être ouvert à toutes ou à certaines des priorités des programmes. Il incombe au demandeur de fournir des informations complètes et détaillées conformément aux indications fournies au début du processus de la demande.

Le calendrier, les critères de sélection et les procédures décisionnelles seront clairement énoncés dans les termes de référence de chaque appel. Après l'approbation, une liste de tous les projets financés sera disponible pour consultation sur le site Web du programme.

Qui met en œuvre le programme?

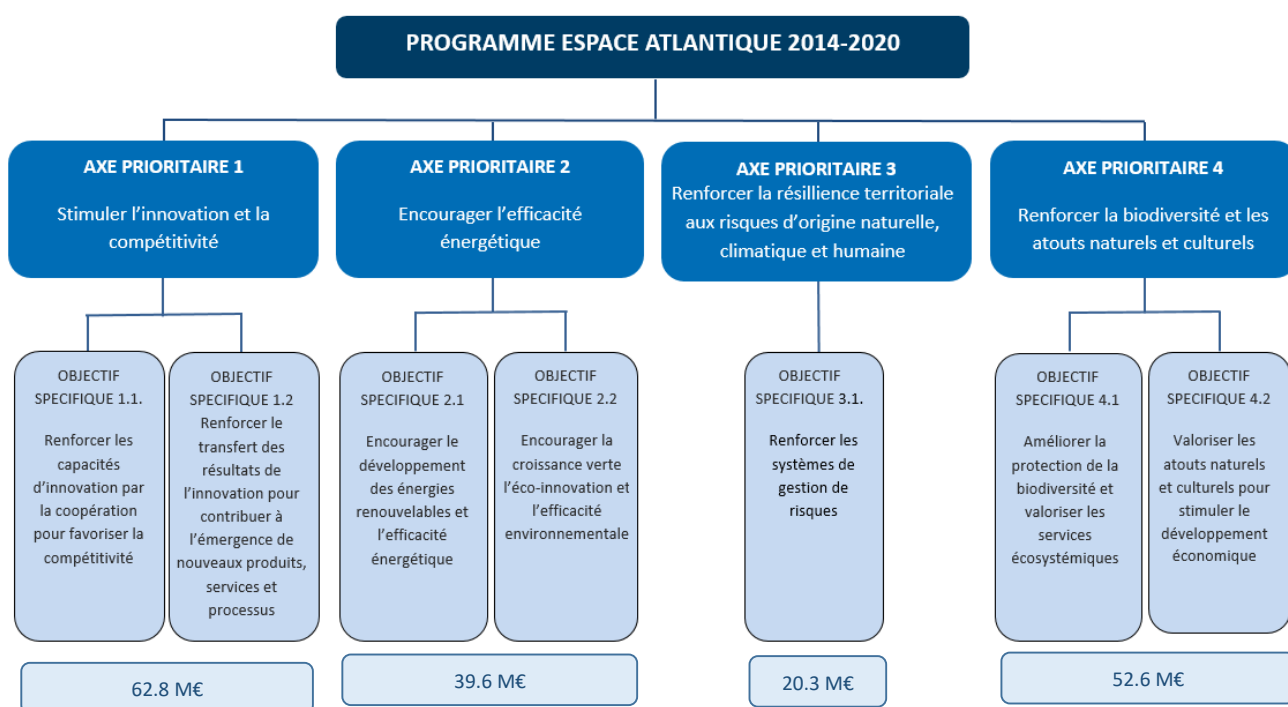
La mise en œuvre du programme et son fonctionnement sont de la responsabilité de plusieurs entités ayant différents rôles:

Institution	Principales responsabilités
Autorité de gestion (AG) Comissão de Coordenação e Desenvolvimento Regional do Norte (CCDR-N) - Porto, Portugal	Responsable de la mise en œuvre globale du programme au nom des pays participants. Il est également responsable du programme vis-à-vis de la Commission européenne.
Comité de suivi (CS)	Principal organe de décision, composé de représentants des cinq États membres et régions, des autorités du programme et de la Commission européenne et des réseaux de coopération en tant que membres consultatifs.
Secretariat conjoint (SC) Situé à Porto, Portugal	Equipe technique responsable de la gestion quotidienne du programme. Fournit des informations sur les possibilités de financement et prépare l'évaluation des projets pour la décision finale de sélection du CS. Aide les partenaires à la mise en œuvre de leurs projets.
Correspondants nationaux Un pour chaque pays	Réseau d'organismes nationaux qui assure la représentation de chaque État membre dans la structure de gestion. Responsable de la diffusion, de la mise en œuvre et de la gestion du programme au niveau national et régional.
Autorité de certification (AC) Agência para o Desenvolvimento e Coesão - Lisboa, Portugal	Responsable de la certification des dépenses et du paiement de la contribution du FEDER au niveau du programme et des projets.
Autorité d'audit (AA) Inspeção Geral de Finanças - Lisboa, Portugal	Responsable des audits sur le système de gestion et de contrôle et veille à ce que les audits soient effectués sur les opérations.



Quelles sont les priorités d'investissement?

Quatre thématiques ont été identifiées reflétant les choix et les besoins des partenaires du programme et des parties prenantes. Ces domaines thématiques ont été répartis en quatre priorités d'investissement comme décrit ci-dessous :



Une cinquième priorité, l'assistance technique, vise à assurer une mise en œuvre efficace du programme. Plus d'informations sur chacune des priorités d'investissement sont disponibles ci-dessous.

Comment nous contacter?

Email: js@atlanticarea.eu

Tél: +351 22 608 63 00

Web: www.atlanticarea.eu

Secrétariat conjoint

Rua Rainha D. Estefânia, 251

4150-304 Porto, Portugal

Priorité 1: Stimuler l'innovation et la compétitivité

FEDER: EUR 62.8 million

Cette priorité contribuera à accélérer la croissance intelligente en soutenant la création de l'environnement approprié pour stimuler l'innovation et promouvoir les interventions dans les secteurs communs identifiés dans les stratégies de spécialisation régionale intelligente (RIS3) et dans lesquelles cette zone présente des avantages compétitifs comparatifs. Cette priorité a deux objectifs:



Objectif 1.1: Renforcer les capacités d'innovation par la coopération afin de favoriser la compétitivité

Contribue à la création d'un environnement économique (et également public et social) plus favorable à l'innovation, encourageant la création de nouveaux pôles, de mécanismes pour encourager la coopération et les compétences entre les secteurs dans le cadre des spécialisations intelligentes des Régions et entre les acteurs économiques et ceux de la recherche, et ceci dans un contexte transnational.

Exemples d'actions qui pourront être soutenues

- ✓ Développement de schémas de coopération contribuant à organiser le développement de centres de ressources scientifiques, de pépinières, de pôles, de réseaux d'entreprises, de centres d'expertise, d'infrastructures de recherche et innovation et de pôles régionaux d'excellence;
- ✓ Développement d'initiatives de transfert de technologie;
- ✓ Développement de stratégies et d'outils innovants pour améliorer la créativité et l'esprit d'entreprise.

Objectif 1.2: Renforcer le transfert des résultats de l'innovation pour contribuer à l'émergence de nouveaux produits, services et processus

Soutenir la valorisation de nouvelles idées, les résultats de la recherche et la création d'entreprises utilisant la connaissance de manière intensive afin de créer de nouveaux produits, services et processus, en particulier dans les secteurs émergents et les marchés porteurs de l'Espace Atlantique (conformément aux stratégies de spécialisation intelligente des régions).

Quelques exemples d'actions qui pourront être soutenues :

- ✓ Développement de mécanismes communs pour assurer une exploitation des ressources efficace en termes de coûts et une meilleure utilisation des résultats de la recherche;
- ✓ Développement de mécanismes de réseau et de plateformes pour la création de consortiums d'entreprises;
- ✓ Soutenir le développement des formes variées de l'innovation (mécanismes de capital-risque et autres instruments financiers d'envergure).

Priorité 2: Encourager l'efficacité énergétique

FEDER: EUR 39.6 million

Cette priorité soutient les enjeux liés aux sources d'énergie renouvelables, notamment de celles qui proviennent de la mer et encouragera la transition vers une société basée sur l'efficacité des ressources énergétiques. Une économie à faibles émissions de carbone est une question-clé du développement territorial durable et des objectifs de l'UE et essentielle à l'atténuation des effets du changement climatique dont les conséquences sont importantes dans les régions atlantiques. Cette priorité a deux objectifs:



Objectif 2.1: Encourager le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Contribution à la promotion de l'énergie renouvelable et à l'adoption de nouveaux modèles d'efficacité énergétique au sein de l'Espace Atlantique, soutenant le processus de développement d'un environnement institutionnel, social et technologique. La coopération transnationale sera donc articulée autour d'un triple dimension, institutionnelle, sociale et économique.

Les exemples d'actions à soutenir comprennent:

- ✓ Développement de solutions technologiques, juridiques, éducatives, financières et organisationnelles dans le domaine des énergies renouvelables, pouvant comprendre des études économiques et de rentabilité pour quantifier le bénéfice et la valeur ajoutée en termes social, communautaire et environnemental;
- ✓ Amélioration de la coopération entre les acteurs publics, privés et de la recherche tout au long de la chaîne de valeur liée à l'énergie;
- ✓ Démonstration pratique sur le terrain de nouvelles techniques, processus et de bonnes pratiques.

Objectif 2.2: Encourager la croissance verte l'éco-innovation et l'efficacité environnementale

Soutien d'initiatives de coopération internationale destinées à introduire les éco-innovations et l'économie basée sur la croissance verte, contribuant à soutenir les modèles de production et de consommation innovateurs qui aideront à réduire l'impact négatif sur l'environnement, encourageant également de nouvelles opportunités de marché et la création de nouveaux emplois au sein de l'Espace Atlantique.

Quelques exemples d'actions qui pourront être soutenues

- ✓ Promouvoir l'adoption de l'agenda 21 dans par le secteur privé;
- ✓ Développement de mécanismes pour réduire la part des ressources naturelles (terre, eaux, minéraux) utilisés dans les processus industriels;
- ✓ Promouvoir l'étiquetage de l'empreinte carbone et hydrique.

Priorité 3: Renforcer la résilience territoriale aux risques d'origine naturelle, climatique et humaine

FEDER: EUR 20.3 million

Cette priorité vise une meilleure gestion de l'environnement afin que les autorités régionales et les décideurs soient mieux préparés pour s'adapter aux changements climatiques et aux risques potentiels constatés sur le territoire atlantique. Cette priorité se concentrera aussi sur la gestion territoriale, comprenant la prévention et la gestion des risques communs auxquels les régions atlantiques doivent et devront faire face à l'avenir dans le cadre de leurs activités naturelles et humaines, notamment les activités économiques maritimes. Cette priorité à un objectif:



Objectif 3.1: Renforcer les systèmes de gestion de risques

Utilisation de la coopération transnationale pour renforcer la prévention des risques, la planification en cas de situations d'urgence et de crise, le contrôle, la surveillance, l'échange de savoir-faire, l'amélioration des capacités opérationnelles, les systèmes d'information et d'inventaire, la diffusion des données et les supports de formation et d'orientation. Ce soutien aura une triple dimension: autorités locales et régionales, société civile et industrie.

Quelques exemples d'actions pouvant être soutenues :

- ✓ Développement d'initiatives de renforcement des capacités destinées aux acteurs impliqués dans la gestion et la prévention des risques, diffusion de données et outils de gestion des risques ;
- ✓ Promouvoir l'interconnexion entre l'observation régionale côtière et océanique et les structures de sécurité maritime et côtières et leurs modèles de prévision ;
- ✓ Développement de méthodologies et technologies pour l'étude, les procédures, l'évaluation et la compensation des dommages liés aux risques dans le cadre de cet objectif ;
- ✓ Démonstrations pratiques sur le terrain de nouvelles techniques et processus.

Priorité 4: Renforcer la biodiversité et les atouts naturels et culturels

FEDER: EUR 52.6 million

Cette priorité répondra aux besoins en matière de protection de l'environnement et de promouvoir l'identité culturelle de façon à faire de l'Espace Atlantique une région plus attractive pour les collectivités locales et les touristes. Protéger son vaste patrimoine naturel et la richesse des ressources naturelles existantes ainsi que le patrimoine culturel qui fait de l'Espace Atlantique une région unique, sera la condition nécessaire à la promotion d'un développement économique et territorial durable. Cette priorité a deux objectifs:



Objectif 4.1: Améliorer la protection de la biodiversité et valoriser les services écosystémiques

Encourage la coopération dans le domaine de la gestion environnementale et naturelle. Les défis communs à relever sont les suivants : acquérir une connaissance approfondie des écosystèmes de l'Espace atlantique, de leur richesse et de leur vulnérabilité et les conditions nécessaires à sa préservation dans le cadre du développement de nouvelles activités marines et terrestres.

Quelques exemples d'actions pouvant être soutenues :

- ✓ Développement d'actions pilotes destinées à tester de nouvelles solutions et méthodes concernant la préservation et la restauration de la biodiversité;
- ✓ Développement d'initiatives coordonnées visant la cartographie des habitats des espèces naturelles et les fonds marins;
- ✓ Développement du recueil et de la diffusion de données environnementales (réseaux d'observatoires environnementaux) pour améliorer les prévisions et la gestion environnementale.

Objective 4.2: Valoriser les atouts naturels et culturels pour stimuler le développement économique

Soutien des manières d'exploiter et préserver le patrimoine naturel et culturel comme élément clé de l'identité de l'Espace Atlantique. Il s'agit de promouvoir la coopération pour créer de nouvelles sources de richesse et un développement durable au sein de l'Espace atlantique. L'accent est mis sur les actions développées au niveau local avec l'implication et la responsabilisation des collectivités et autorités locales jouant un rôle-clé dans l'apport de bénéfices concrets dans leurs territoires.

Quelques exemples d'actions pouvant être soutenues :

- ✓ Développement d'actions conjointes pour préserver le patrimoine culturel et naturel;
- ✓ Amélioration de l'attractivité des activités économiques traditionnelles, des emplois et des services;
- ✓ Démonstrations pratiques sur le terrain de nouvelles techniques, processus et bonnes pratiques.